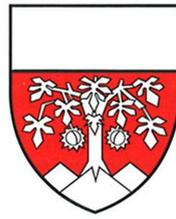


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Responsable:
Mme M. Genier, municipale

Rédaction:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT



vœux



vœux



vœux



vœux



Les autorités
de la Commune
du Mont-sur-Lausanne
ainsi que l'ensemble du
personnel communal
souhaitent à tous
de fin d'année et
espèrent que 1997
sera une belle et
heureuse année
pour chacun



reflets du législatif

Séance du lundi 28 octobre 1996

La séance est ouverte à 20h15, sous la présidence de M. P.-D. Panchaud, président. Après approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet, l'assemblée aborde le point 2 de l'ordre du jour. M. Roger Ansermot donne lecture du rapport de la Commission des finances concernant

le Préavis municipal N° 13/1996 - Arrêté d'imposition pour l'année 1997. Unanime, la Commission des finances se rallie à la proposition de la Municipalité de maintenir notre taux d'imposition à Fr. 0.85 par franc de l'impôt cantonal de base et demande au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté. Sur proposition de M. P.-A. Jan, et à une large majorité, le Conseil décide de fixer la taxe communale sur les lotos à Fr. 0.80 par franc perçu par l'Etat. Le préavis

municipal relatif à l'Arrêté d'imposition pour 1997 est approuvé à l'unanimité.

C'est également à l'unanimité que le Conseil accorde à la Municipalité une autorisation de plaider dans le cadre du procès civil introduit auprès de la Cour civile du Tribunal cantonal; mentionnons brièvement qu'il s'agit d'une procédure engagée à l'encontre de la Société fiduciaire mandatée pour le contrôle des comptes communaux dans la période 1985-1994.

Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy, objet du Préavis municipal N° 15/1996.

Il s'agit en fait de réactualiser et de fondre en un seul document la convention de 1967 et ses deux avenants, par rapport aux bases légales qui ont été modifiées et pour tenir compte de l'évolution du fonctionnement de la CISTEP (Commission intercommunale de la STEP).

M. J.-J. Truffer donne lecture du rapport de la Commission ad hoc, présidée par M. J.-J. Duperré; membre Mme C. Giorgis.

La discussion n'est pas utilisée et le préavis précité est accepté à l'unanimité.

Préavis N° 11/1996 - Modification du plan général d'affectation, Plan de quartier «Le Battoir en Coppoz»;
Préavis N° 12/1996 - Plan de quartier «Au Ferrajoz». Ces deux préavis présentant de réelles similitudes, le Bureau du Conseil en a confié l'examen à une Commission ad hoc élargie de 7 membres. Présidée par M. J.-P. Waldmeyer, dite Commission est également composée de M. V. Borin, rapporteur, Mme Michèle Derron, MM. Michel Amaudruz, André Bonzon, J.-P. Capt et D. Jenni. Etant donné l'importance et la complexité des deux sujets traités, la Commission ad hoc, en accord avec la Municipalité, a donc demandé l'intervention de M. Michel Recordon, du Service technique communal, et plus spécialement responsable de l'Aménagement du territoire, de présenter un exposé afin de développer les divers aspects d'un remaniement parcellaire, du Syndicat AF et de la péréquation réelle.

Modification du Plan général d'affectation - Plan de quartier «Le Battoir en Coppoz»

Pour permettre une transformation de l'ancien bâtiment du battoir, sis sur parcelle N° 1100, à la route du Jorat, et dont la Commune est propriétaire, dite parcelle, colloquée en zone agricole, doit faire l'objet d'un changement d'affectation afin de recevoir un statut de zone de construction d'utilité publique.

Ce changement d'affectation a fait l'objet d'une enquête publique ouverte du 15 mars au 15 avril 1996. Il y a lieu de souligner qu'il s'agit uniquement d'une procédure de changement d'affectation, et non d'un dossier de demande de permis de construire. Il appartiendra à la Municipalité, après

étude, de déterminer si ce bâtiment accueillera les services de voirie, du feu, voire des services médico-sociaux, culturels ou autres.

Se ralliant aux propositions de la Commission, c'est à une très large majorité que le Conseil communal approuve la modification du PGA (Plan général d'affectation), le plan de quartier «Le Battoir en Coppoz», son règlement, ainsi que les déterminations de l'Exécutif au sujet des interventions enregistrées lors de l'enquête publique.

Plan de quartier «Au Ferrajoz»

L'étude de ce plan de quartier, situé à l'ouest du Grand-Mont, dans le prolongement du quartier de villas de Pernessy, est conforme aux intentions fixées par le PGA, adopté par le Conseil communal en séances des 26 novembre 1990 et 30 septembre 1991; ce secteur comprend une zone de villas (env. 40'000 m²) et une zone de construction d'utilité publique qui concerne la propriété de «La Feuillère». Le plan de quartier étant inclus dans le périmètre du Syndicat AF, l'étude a été entreprise pour permettre une attribution des parcelles dans le cadre de la péréquation réelle liée au remaniement parcellaire.

La discussion porte sur le contenu des interventions enregistrées au terme de l'enquête publique ouverte du 9 janvier au 7 février 1996; il est également question des équipements liés à la réalisation du plan de quartier, dès lors qu'ils impliquent d'importants investissements de la part de la Commune, étant entendu que les infrastructures internes seront à la charge des propriétaires.

Au vote, et sur proposition de la Commission ad hoc, c'est à l'unanimité avec 2 abstentions que le Conseil communal approuve le Plan de quartier «Au Ferrajoz», son règlement ainsi que les déterminations de l'Exécutif au sujet des interventions enregistrées lors de l'enquête publique précitée.

Art. 59 Règlement CC: Le Conseil prend acte du dépôt d'une motion émanant de M. J.-Cl. Noverraz et proposant une modification des art. 16 et 62 du Règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire, ceci afin de rétablir un égalité de traitement entre les propriétaires de villas individuelles et les copropriétaires de villas mitoyennes, au niveau des possibilités d'implantation de jardins d'hiver. Dite motion est transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Au chapitre des communications de la Municipalité, Mme M. Genier, Directrice de police, informe le Conseil de l'insuccès rencontré dans le cadre

d'une démarche tendant à l'engagement de patrouilleurs scolaires adultes.

Réponse de M. Michel Odier, directeur des travaux, à la pétition adressée au Conseil par M. Roger Rigo et concernant le problème de la modération du trafic sur la route des Martines.

Répondant à M. D. Bovey, M. Michel Odier, délégué de la Municipalité auprès du Comité du Syndicat AF, est en mesure de confirmer que les organes du Syndicat, et notamment sa Commission de classification sont au travail et que la prochaine assemblée générale fournira l'occasion d'apporter des informations réconfortantes sur les opérations du remaniement.

A la question posée par M. Michel Amaudruz, Mme M. Genier confirme qu'après une première phase d'essai, le Service des routes a décidé d'instaurer une limite à 60 km/h sur la RC 501, route de Cugy, entre le Grand-Mont et la limite intercommunale Le Mont-Cugy.

Le récent aménagement de la Place du Grand-Mont suscite quelques commentaires, s'agissant de la fontaine, des bancs et des «minis gendarmes couchés»!

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h30.

*Ch. Frioud, secrétaire
du Conseil communal*

municipalité

Police municipale

Ensemble pour la sécurité

Chaque année, plus de 350'000 délits au sens du Code pénal suisse sont dénoncés. Les délits contre le patrimoine (vois, brigandages) viennent en tête avec 96,7%. La tendance dans ce domaine est en augmentation. Si, d'une façon globale, la criminalité n'a pas progressé par bonds spectaculaires au cours de cette dernière décennie, en revanche les cambriolages dans les villas ont plus que triplé et les effractions d'appartements presque doublé.

Face à cette évolution, on serait en droit de penser que la nécessité des relations de bon voisinage devient impérative. Or, pour de nombreuses raisons, les notions d'entraide mutuelle se sont estompées. Notre façon d'habiter nous confine dans des logements, certes spacieux, mais où les espaces de communication et de rencontre manquent. Les obligations professionnelles éloignent les habitants des logis. Les haies de thuyas et

les boîtes aux lettres reléguées en bordure de propriété paraissent nous mettre à l'abri des indiscrets.

Mais nous ne sommes pas protégés contre la visite de cambrioleurs.

Surveillance des quartiers

La plupart des cambriolages peuvent se commettre simplement à cause de :

- l'inoccupation des lieux ;
- l'absence de surveillance ;
- l'absence de mesures de protection et de dissuasion efficaces.

La police effectue les patrouilles et surveillances en fonction de la disponibilité des effectifs, mais ne peut être omniprésente et elle devrait pouvoir compter sur la collaboration de la population. Il ne s'agit pas de former des milices ni d'inciter le public à la délation entre voisins. Cette pratique devrait aider à prévenir les vols par effraction, tout en respectant la vie privée des gens.

Participation de la population

Les citoyens et citoyennes peuvent, dans le cadre de leurs activités quotidiennes :

- jardinage ;
 - travaux d'entretien ;
 - promenades avec le chien ;
 - footing ;
 - lors de toutes autres distractions ;
- prêter une attention :

- aux comportements étranges de personnes inconnues ;
- à des va-et-vient suspects ;
- à la présence de personnages qui semblent surveiller les alentours ;
- visites de personnes annonçant des motifs anormaux ou farfelus ;
- etc...

cas échéant, relever le signallement, retenir l'immatriculation du véhicule suspect, signaler leurs constatations à la police dans le meilleur délai.

Précautions à prendre en ce qui concerne l'appartement ou la villa :

- faire connaissance et améliorer les contacts avec le voisinage ;
- annoncer les absences (vacances, etc.) aux voisins ;
- faire vider la boîte aux lettres ;
- poser un système d'alarme ;
- installer un éclairage extérieur qui s'enclenche automatiquement lors d'une présence ;
- ne pas laisser une échelle entreposée à l'extérieur ;
- équiper les cylindres d'une rosace ;
- poser un entrebâilleur à la porte d'entrée ;
- les portes situées à l'arrière, ou dissimulées, devraient être pourvues d'un verrou intérieur supplémentaire ;

- les fenêtres et portes-fenêtres de balcon devraient être équipées de poignées de sûreté ;
- les sauts-de-loup seront assurés par une chaîne avec un cadenas ;
- etc...

La police municipale est à votre disposition pour enregistrer vos constatations et vous conseiller si vous souhaitez améliorer la sécurité de votre habitation et participer en tant que garant de la sécurité de chacun. Votre intérêt, vos remarques nous intéressent vivement et nous attendons vos communications, votre appel ou votre visite à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Police municipale
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont/Lsne
Tél. 652 73 22



Service du feu

Aux personnes de 18 à 45 ans

Vous n'avez pas peur de consacrer quelques heures aux autres où leur venir en aide. Vous aimez la camaraderie, alors venez le

17 décembre 1996
à 20h00 au
collège du Mottier A

Séance d'information et de recrutement pour le Service de défense contre l'incendie et de secours.

L'Etat-major

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant :

Le vendredi	de 19h00 à 20h30
Le samedi	de 19h00 à 20h30
Le dimanche	de 10h30 à 12h30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

à savoir

Nous déménageons

Installé depuis 1988 en Budron A, André Schmaiz Gérance et Courtage, a le plaisir de vous informer qu'il a transféré son bureau à la Place du

Petit-Mont 2, à côté de l'Auberge communale. Il reste toujours à votre disposition pour tous vos problèmes immobiliers, location, achat, vente, etc. Il se réjouit de vous recevoir à sa nouvelle adresse.

Exposition de tableaux à La Paix du Soir

Du vendredi 29 novembre au lundi 16 décembre 96, Marianne Bommottet-Corbaz exposera, à La Paix du Soir, les tableaux qu'elle a peints ces dernières années. Il s'agit essentiellement de paysages de chez nous. Cette exposition est ouverte au public et l'artiste sera présente le samedi 7 décembre à l'occasion de la Saint-Nicolas. Marianne Bommottet-Corbaz est native du Mont où son frère exploite le domaine familial de l'Ochettaz.

Venez nombreux dire un petit bonjour à Marianne Bommottet-Corbaz et admirer ses œuvres que vous pourrez même acheter.

Cécile Inauen
Animatrice à La Paix du Soir

Sapins de Noël

Comme chaque année, la vente des sapins de Noël, en faveur d'une institution, aura lieu à partir du samedi 7 décembre dès 12 heures.

Vous pourrez acheter les sapins de Noël à la route du Jorat 85 (près du parking de la Bastide), les :

- Samedi 7 décembre dès 12 heures
- Dimanche 8 déc. tout le jour
- Dimanche 15 déc. tout le jour
- Dimanche 22 déc. tout le jour

Roland Genier

Le marché du Mont

Quand ? Tous les jeudis de 15 heures à 17 heures à l'exception des vacances scolaires.

Où ? Devant la salle de paroisse à côté de l'église.

Quoi ? Vous y trouverez, dans une ambiance chaleureuse, des maraîchers, un charcutier, un marchand de fromage, un de comestibles et les Magasins du Monde.

de nos paroisses

Informations de la Paroisse du Mont

Vous êtes chômeurs ?
Vous gardez la tête haute,
Vous faites front à l'adversité !

Peut-être vous sentez-vous seul, fatigué, aigri, découragé, déprimé voire

révolté, alors cette invitation vous concerne.

Venez partager un moment de réflexion et de prière avec quelques membres de la paroisse protestante du Mont, le

dimanche 8 décembre 1996
à 20h00
à l'église du Mont

Cette invitation s'adresse à tous les chômeurs, quelle que soit leur confession. Nous voulons être solidaires avec tous ceux qui subissent les contrecoups de la conjoncture morose actuelle.

Bienvenue à cette soirée.

Café-contact

Nous vous convions chaleureusement au café-restaurant «Le Central» au Mont

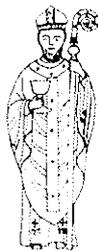
pour partager le dernier café-contact de l'année 1996

le 12 décembre 1996 de 9h00 à 11h00.

Mme Geneviève Spring nous exposera son point de vue sur l'équilibre entre la nourriture «alimentaire» et «spirituelle» dont chaque être humain a besoin.

A bientôt le plaisir de vous voir.

L'équipe des cafés-contact



Paroisse catholique de Saint-Amédée:

**Bellevaux Le Mont
Cugy Morrens Bretigny
Froideville Montheron**

Dates et événements

Depuis la mi-septembre tous les groupes de catéchèse selon informations transmises à chaque enfant personnellement sont en cours. Si vous n'avez pas reçu ces convocations, merci de nous en informer!

Du mardi au vendredi, une messe est célébrée à 9h00, à l'oratoire, chemin de Maillefer 5, 1^{er} étage. Soyez les bienvenus.

Chaque semaine:

- une messe des familles est célébrée, le dimanche à 9h30, à la salle St-Amédée, en Coppoz (rte du Jorat 5, Le Mont), ainsi que quatre autres messes: au Temple de Bellevaux samedi à 18h00 et dimanche à 11h00; au Centre œcuménique de Cugy samedi à 18h00; au Centre œcuménique de Froideville dimanche à 11h15.



- à l'Oratoire: chaque vendredi, de 18h00 à 19h00, adoration du Saint Sacrement.

- la chorale de la paroisse répète au Temple de Bellevaux, le lundi de 20h15 à 21h30 environ. Elle vous attend si vous désirez la rejoindre pour animer une fois par mois la messe dominicale.

Chaque mois:

- Rendez-vous de:
l'Union des hommes
des dames de l'ouvroir
de la Vie Montante
de la catéchèse des 0-6 ans.
- Un groupe biblique est animé par l'abbé J. Crausaz, à Bellevaux.

Au temps de Noël

Chers paroissiennes et paroissiens, venez découvrir l'EMS La Paix du Soir! Quand? Le samedi 7 décembre pendant la fête de St-Nicolas, au Grand-Mont.

Vous serez les bienvenus. Les résidents et le personnel vous attendent pour faire plus ample connaissance et passer un moment chaleureux. Les distractions y seront nombreuses, il y aura à boire et à manger. A bientôt.

*Pour l'établissement:
Cécile Inauen (animation)*

Messe pour les familles, le mardi 24 décembre, à 17h00, au Temple du Mont.

Messe de Minuit, à 24h00, au Temple de Bellevaux.

Pour tous renseignements:

Bureau paroissial, ch. de Maillefer 5, 1018 Lausanne, tél. 647 22 32.

Très belle fin d'automne et bon début d'hiver à vous tous habitants du Mont.

*Pour la paroisse St-Amédée:
F.-F. Cherpit, curé*

nos jubilaires

Noces d'Or

Mercredi 30 octobre, M. Raymond Annen, municipal, accompagné du secrétaire soussigné, se rend au domicile de M. et Mme Charles et Louise Rochat, au ch. du Rionzi, afin de leur présenter les vœux et félicitations des Autorités communales à l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage.

C'est en fait le 21 septembre 1946 que Charles Rochat épousait Louise Lambelet à l'Eglise d'Epalinges, soit à mi-chemin entre Vers-chez-les-Blanc, d'où venait sa promise, et Le Mont, lieu de naissance de Charles.

Né au domaine du Rionzi, cadet d'une famille de 6 filles, Charles effectue toute sa scolarité au collège du Petit-Mont. C'est en 1954 que Charles Rochat reprend le domaine du Rionzi. Au préalable, il accomplit son école de recrue, en 1935, puis participe à la mobilisation, dans la cavalerie. De sa ferme particulièrement bien située, en aval de l'autoroute, dont il a par ailleurs «vécu» le Syndicat de remaniement AF 17, Ch. Rochat a pu suivre l'évolution et le développement des quartiers des hauts de Lausanne, Bois-Gentil, Blécherette, puis de la zone industrielle Rionzi-Maillefer.

Avec son fils Bernard, M. Ch. Rochat exploite son domaine qui se trouve pratiquement regroupé dans cette zone supérieure du Rionzi; durant l'été notamment, la famille Rochat participe également à l'animation des marchés lausannois.

Le couple Ch. et L. Rochat a la satisfaction d'être entouré d'une belle famille, 3 fils et 5 petits-enfants.

Nous tenons à les remercier de leur accueil et leur souhaitons encore plein

de belles et tranquilles années dans leur demeure du Rionzi.

C. Frioud
secrétaire mcpl

le conseil du vétérinaire

Les suppléments nutritionnels

Est-il vraiment indispensable d'en donner ? Une alimentation équilibrée ne suffit-elle pas ?

Bien entendu, cette dernière est la première règle pour maintenir un état de santé optimal. Cependant, il n'est pas toujours facile de parvenir à cet équilibre chez les animaux domestiques, particulièrement chez le chat ou le chien au régime exclusivement carné.

En outre, il existe de nombreuses situations où un complément alimentaire peut s'avérer extrêmement utile, voire indispensable. Il y a trois catégories de compléments nutritionnels : les minéraux, les oligo-éléments et les vitamines. Leur rôle est d'équilibrer, de compléter et de corriger l'alimentation, en prévenant ou en comblant des carences qui peuvent être provoquées par de multiples facteurs :

- Les situations de stress important nécessitent de la vitamine B et C, du calcium, du magnésium et du zinc.
- Les animaux très actifs, ainsi que les femelles gestantes ou allaitantes, ont des besoins accrus en vitamines B, en calcium, en magnésium et en fer.
- La sédentarité nécessite également du calcium, ainsi que la vieillesse.
- La prise de médicaments demande un apport en compléments nutritionnels variés.
- Tout régime amaigrissant devrait être accompagné d'un supplément de vitamines et minéraux, principalement le magnésium.
- Des problèmes cutanés peuvent être soulagés par la vitamine A.
- Lors de troubles cardio-vasculaires, la vitamine E peut s'avérer fort utile, ainsi que le magnésium ou la vitamine F

Tous ces exemples montrent l'importance des suppléments nutritionnels dans bon nombre de cas. Un examen personnalisé chez un spécialiste permettra d'approprier le choix à chaque animal.

Dr L. Walter

nos sociétés



FSG Le Mont

A la pêche aux monitrices

Isabelle Rochat et Catherine Laffely, toutes deux à la tête de la sous-section des moyennes pupillettes, depuis plusieurs années s'apprentent à quitter leur poste après de grands services rendus à notre société.

Aussi, il importe, pour reprendre cette sympathique équipe, de trouver deux personnes dynamiques et volontaires, désireuses de consacrer du temps à un groupe d'environ vingt jeunes filles.

Les répétitions ont lieu le jeudi de 18h00 à 19h30 à la salle de gymnastique du Mont.

Rappelons qu'une tâche de ce genre s'adresse à toute personne avec et/ou sans expérience de monitariat, les cours de formation pouvant rapidement se faire ultérieurement.

Enfin, les monitrices actuelles souhaiteraient rencontrer les éventuel(les) candidat(e)s lors d'une leçon par exemple, car un poste de ce type nécessite une prise de contact préalable, cela va de soi.

Pour tout renseignement, téléphoner à Catherine Laffely, au 652 24 70.



L'Echo des Bois Extra Muros

Cette année, nous avons la chance exceptionnelle de participer à un grand concert avec chœurs (100 chanteurs), solistes et orchestre à la cathédrale Saint-Pierre de Genève.

En effet, le dimanche 22 décembre à 17h00, nous chanterons les trois premières cantates de l'Oratorio de Noël de J.-S. Bach avec le chœur de l'Eglise Luthérienne de Corsier (GE), accompagnés par l'orchestre de St Pierre Fusterie sous la direction de Philippe Girard.

Nous aurons déjà eu la joie d'interpréter cette œuvre le vendredi 20 décembre à 20h00 à l'église de Gaillard (France) sous la direction de Régine Kummer.

Après la Missa Choralis de Liszt, la Deutsche Messe de Schubert, la Messe en ré de Dvorak, l'étude d'une telle partition permet à l'Echo des Bois d'enrichir son répertoire classique en parallèle à la préparation des soirées-variétés.

En prélude à ces concerts, les chanteurs de l'Echo, sous la direction d'Olivier Reymondin, interpréteront les chœurs et chorals de l'Oratorio de Noël, accompagnés à l'orgue par Paul Helfer. Cette heure musicale aura lieu le dimanche 1^{er} décembre à 16h30 à l'église du Mont. Georges Pittet dira les textes de liaison.

P.S.: Nos soirées annuelles auront lieu sous la forme de cabaret-spectacle les 6 et 7 juin 1997.



Petit Nouvel An 1997

Vous avez apprécié notre soirée fondue de ce début d'année ? Alors ne manquez surtout pas celle du Petit Nouvel An prochain !

Elle aura lieu :
samedi 11 janvier 1997 dès
19 heures,
à la Grande Salle du Mont.

Nous vous réservons un accueil chaleureux et nous réjouissons de vous recevoir dans une sympathique ambiance.

Au menu, la Jeunesse vous propose :

Apéritif offert
Fondue
Café/Thé
Dessert
Animation musicale

Au prix de Frs 30.- par personne

Afin de vous assurer de pouvoir être des nôtres, nous vous conseillons de vous inscrire rapidement auprès de : Olivier Weber, au 652 47 10.

Tennis-Club Le Châtaignier

Le tennis, un sport d'équipe...

Pourquoi choisit-on le tennis, sport individuel par excellence, plutôt qu'un sport d'équipe comme le basket, le volley ou le football ? Il y a dans ce choix certes des questions d'affinité, de prédisposition physique mais, une bonne part est liée aux traits de caractère de l'individu.

Tout compétiteur de tennis le sait, c'est au fond de soi qu'il faut puiser les forces mentales et physiques nécessaires si l'on veut gagner. La capacité mentale l'emportant bien souvent sur celle du physique. Pour mieux se connaître intérieurement, savoir quelles sont ses ressources et surtout ses limites, le tennis est en soi un sport magnifique qui apporte beaucoup. Il permet de découvrir quelle est sa vraie personnalité. Et lorsqu'on gagne un match difficile où, justement, il a fallu aller chercher cette victoire au

fond de soi, on ne peut ressentir qu'une grande et double satisfaction, car c'est un succès aussi bien sur le plan tennistique que personnel.

Ce préambule pour parler de la seule opportunité où le tennis, l'espace d'une compétition, devient un sport d'équipe, hormis bien entendu la Coupe Davis: il s'agit du championnat d'interclubs (CIC).

Il se déroule sur cinq week-ends, de mai à juin, donc cinq rencontres à disputer entre des clubs romands répartis en groupes. Pour chaque rencontre, trois points sont en jeu (donc au total 15). Au terme des rencontres on additionne les points gagnés et l'équipe qui en totalise le plus grand nombre est première de son groupe. Ce rang lui permet de disputer le tour de promotion pour tenter, d'une part, d'accéder en ligue supérieure et, d'autre part, porter le titre de « champion romand ».

Cette compétition passionne non seulement les joueurs directement impliqués, mais également les membres des clubs de tennis concernés. Les victoires des équipes du TC Le Châtaignier, par exemple, contribuent en quelque sorte à son bon renom et sont un indice de la valeur de ses joueurs. Il est d'ailleurs très fréquent, avant une rencontre, d'entendre dire « Ah, vous recevez l'équipe X... , aie ils sont forts... » Cette appréciation est aussi parfois liée à la région. Exemple : tous les clubs genevois, entre autres régions romandes, jouissent d'une excellente réputation, on dit même que leur niveau est supérieur aux joueurs vaudois... un classement au-dessus... (?)

Une grande effervescence règne toujours à l'approche de cette compétition. Il faut tout d'abord former les équipes, pas toujours facile de trouver les compétiteurs prêts à s'engager pour chaque rencontre, donc il ne faut pas se contenter d'un effectif limite, puis on s'entraîne ferme...

Pour chaque équipe un capitaine est nommé, souvent pour ses qualités de diplomate et son expérience de la compétition à ce niveau. Si l'effectif des joueurs est suffisant, il peut ne pas jouer et se consacrer entièrement à son rôle de coach. C'est lui qui détermine l'ordre des matches et, parfois, il doit opérer des choix tactiques et stratégiques difficiles. En cas de litige au cours d'un match, il est le seul à pouvoir intervenir. C'est dans ces circonstances que son calme, son objectivité, donc sa diplomatie, jouent un rôle important.

A travers ce championnat, c'est aussi la seule occasion où le joueur joue non pas pour lui, mais pour son équipe.

Que peut-il ressentir lorsqu'il entre sur le court ? Il y a deux sensations possibles : soit il est sublimé, voyez les matches de Coupe Davis où des joueurs presque anonymes arrivent à battre les meilleurs joueurs du monde (exemple parfait d'une situation où le mental est prédominant), soit il est crispé, a le « petit bras » et perd ses capacités face à l'enjeu. En tournoi individuel il n'est pas confronté à cet aspect ; qu'il gagne ou qu'il perde, aucune incidence, il assume seul la responsabilité de sa performance. En équipe, c'est donc très différent, d'où l'intérêt de cette compétition pour les caractères trop individualistes et pour apprendre à évoluer vers une approche collective du tennis. Et si on parvient à progresser dans ce sens, on ne verra plus des joueurs se culpabiliser et perdre confiance pour avoir perdu leur match... On joue collectif!

Bien, voici maintenant comment les équipes du Châtaignier se sont comportées au cours de ce CIC 1996.

Honneur aux Dames...

- 3^e ligue Dames: 1^{re} du groupe avec 14 points. L'équipe a donc participé au tour de promotion. Remarquable parcours: elle est arrivée en finale, qu'elle a malheureusement perdue, et c'est l'équipe de la Chau-de-Fonds qui a été sacrée championne romande. Pour 1997, l'équipe est promue en 2^e ligue Dames.

Messieurs

- 1^{re} ligue Jeunes Seniors: 2^e avec 12 points, à égalité de points avec Lancy 1^{er}, mais lors de la confrontation directe entre les deux clubs, Le Châtaignier a perdu, par conséquent Lancy est vainqueur du groupe.
- 3^e ligue Jeunes Seniors: 1^{er} avec 10 points, donc participation au tour de promotion où l'équipe a perdu en 1/4 de finale face à Riederalp. Pour 1997, l'équipe est promue en 2^e ligue Jeunes Seniors.
- 2^e ligue Messieurs: 2^e avec 13 points, à un point du 1^{er}. Belle performance, lorsqu'on voit les résultats des suivants: 3 équipes avec 5 points et la dernière avec 3 points seulement. Le trou a été creusé. Dommage, il s'en est fallu de peu, un malheureux petit point, pour que l'équipe, comme celle des Jeunes Seniors de 1^{re} ligue, termine aussi première.
- 3^e ligue Messieurs: 3^e avec 8 points. A relever que cette équipe représente la relève du club, elle

est composée uniquement de jeunes talentueux joueurs, les « futurs stars du Châtaignier... »

Juniors

- Filles B: championne de groupe.
- Filles C: 3^e du groupe.
- Garçons A1: 3^e du groupe.
- Garçons A2: 2^e du groupe.

En conclusion, excellent comportement de toutes les équipes et, certainement que dans les clubs de tennis de la Romandie, on doit commencer à redouter ce qui vient du Mont...!

Bravo à tous les compétiteurs et merci aux supporters.

*TC Le Châtaignier
Le Mont-sur-Lausanne*

prochain journal

Parution

Fin janvier 1997.

Réception des articles jusqu'au 10 du mois de parution.

Merci de respecter le délai.

Responsable

Mme M. Genier, municipale

Rédaction

Mme R. Vaucher

Chemin du Mottier 3

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Téléphone (021) 653 90 03

4 coins du mont

Dates de parution pour 1997

En 1997, le journal « Aux 4 coins du Mont » continuera de paraître tous les deux mois. Vos articles doivent être déposés au plus tard à la date indiquée, à l'adresse suivante:

Mme R. Vaucher, chemin du Mottier 3, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, téléphone 653 90 03.

Pour l'année 1997, le calendrier est le suivant:

<u>Dépôt des articles</u>	<u>Parution</u>
10 janvier	fin janvier
10 mars	fin mars
10 mai	fin mai
10 juillet	fin juillet
10 septembre	fin septembre
10 novembre	fin novembre

Merci de votre collaboration et de votre ponctualité.



Si...

Si vous pouviez voir ce que mes yeux ont vu...

*Les rayons célestes aux portes de Pluton
Des fleurs pourpres indécentes de volupté
Des peintures de folie aux ailes des papillons
La couleur du silence opaque et velouté
Et des îles d'océans bleu marine
Si vous pouviez voir ce que mes yeux imaginent...*

Si vous pouviez goûter ce que mes lèvres ont bu...

*Les sources fraîches que pleurent les pierres
Le miel de roses qui refleurissent cent fois
Des gouttes de pluie qui ne touchent jamais terre
Le vin enivrant de fruits qui n'existent pas
Et le goût sucré du baiser d'une faune
Si vous pouviez goûter ce que mes lèvres frôlent...*

Si vous pouviez toucher ce que mes mains ont caressé...

*Des flammes douces qui mordent le soleil
Des pierres de lune pâles, blondes et rugueuses
Des brindilles de lavande qui parfument le ciel
Les vents réunis en une ronde langoureuse
Et la chevelure de Neptune ondoyante, divine
Si vous pouviez toucher ce que mes mains devinent...*

Si vous pouviez aimer comme j'ai aimé...

*Un ruisseau qui chante au milieu de nulle part
Une maison aux murs balayés par les vents
Des instants magiques perdus dans le noir
Des êtres merveilleux et luminescents
Et l'amour aussi fort et violent que la haine
Si vous pouviez aimer comme je vous aime...*

Si vous pouviez imaginer l'impossible...

*Vous arrêter quelques instants au bord d'un sentier
Tendre vos bras et saisir l'invisible
Fermer les yeux pour voir et enfin regarder
Prendre le silence pour écouter et enfin entendre
Offrir vos lèvres au vent pour un unique baiser
Caresser les gouttes de pluie que pleure septembre
Et dans un dernier sursaut apprendre à deviner
Qu'il faut savoir donner et non prendre
Pour voir, goûter, toucher et aimer
Et enfin commencer à nous apprendre...*

Il va venir!...

*Là-bas où fleurit l'oranger,
Au Pays des Prophètes
Deux voyageurs chement, ...épuisés;
Ce sont Joseph et Marie de Nazareth.*

*Braves gens, de grâce!
Un coin dans votre étable,
Ma douce femme est si lasse,
Pitié pour Elle! soyez charitables...*

*Rien pour les pauvres gens,
Il n'y a place et couche
Que pour le riche marchand
A la noble babouche.*

*Mais le temps presse;
Marie n'en peut plus!
Un pas encore, elle s'affaisse;
Pas un visage ne s'est ému...*

*Soudain, le Ciel allume ses bougies,
La plus belle étoile se pose,
Ô miracle! sur une bergerie;
Quelle bien douce chose...*

*Le vent des sables joue au fou;
Entrez! nous sommes deux, présentement.
Vous serez bien avec nous,
Venez donc, bonnes gens.*

*Ce sont là l'âne et le bœuf
Qui ont si bien parlé
Pour ce bébé tout neuf;
Ils ont tout préparé...*

*Que s'est-il passé dans leur tête?
Très humblement, offert leur crèche;
Avec tout leur amour de bête
L'ont garnie de paille fraîche.*

*Jésus, Notre Sauveur est né!
La Lumière de son sourire inonde;
Un bœuf et un âne l'ont réchauffé
A sa venue au monde...*

*Gloire à ce petit Enfant
Choisi par le Créateur, notre Dieu;
Puissions-nous entendre ses commandements
Et suivre son Chemin merveilleux...*

Montaines, Montains,

St-Nicolas

*vous attend le samedi 7 décembre 1996
sur la nouvelle place du Grand-Mont.*

Tous les commerçants et une trentaine de stands vous attendent

Programme:

08.00

*Début du marché et
du concours*

09.00 à 12.00

Bricolages

10.00 à 17.00

Vols captifs en mongolfière

11.00

*Inauguration de la nouvelle
place en présence des
Autorités et concert de
l'Union Instrumentale*

12.00

Arrivée de St-Nicolas

12.30 à 13.00

Cortège avec St-Nicolas

13.15 à 15.30

Promenades en calèche

Dès 14.00

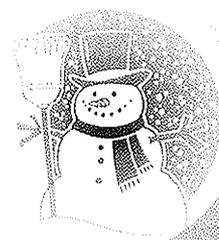
*Contes pour enfants
à la Paix du Soir*

16.00

*Tirage au sort
du concours*

16.30

*Lâcher de ballons à
La Paix du Soir. Fin du marché*



A bientôt!

*Votre Société
de Développement*